

SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025
A 20 heures 15

Membres présents :

Joël IMMER, Antoinette BARBA, Frédéric GUEHL, Brigitte DA COSTA, Julie BRASSOUD, Elisabeth TEITGEN, Marielle SCHNEIDER, Marie-José MULLER,

Membres absents excusés avec procuration :

Benoît STEINMETZ dont procuration a été donnée à Joël IMMER
Frédéric JUNG dont procuration a été donnée à Julie BRASSOUD
Clément BLAD dont procuration a été donnée à Antoinette BARBA
Roland ZEIMETH dont procuration a été donnée à Brigitte DA COSTA
Julie GOUILLAUD dont procuration a été donnée à Elisabeth TEITGEN

Membres absents excusés sans procuration :

Benoît POLETTI, Gérald BOUCHARDON

Secrétaire :

Antoinette BARBA

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAJOUT DE POINT

Considérant la nécessité de se prononcer dans les plus brefs délais, Monsieur le Maire demande à ce que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, sur le fondement de l'article 2121-11 CGCT :

4° ENCARTS PUBLICITAIRES : JOURNAL DE ROUSSY

ADOPTE A L'UNANIMITE

1° DEMANDE DE CESSIION DU BAIL DE CHASSE DES LOTS N° 3 ET 4

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joël IMMER, Maire, qui indique que Monsieur Raoul AMPS, locataire des lots communaux n° 3 et 4 souhaite céder ses baux de chasse à M. Régis BLAD qui chasse déjà sur ces lots. Pour rappel, ces lots de chasse ont une superficie de 237 ha 78 ca 81 ca pour le lot N° 3 dont 10 ha 45 a 36 ca de bois et 238 ha 27 a 34 ca pour le lot N°4.

La Commission Communale Consultative de la Chasse a été consultée et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE d'accepter la cession des baux de chasse des lots communaux n°3 et 4 à M. Régis BLAD, demeurant à Roussy-le-Village, 64 Grand Rue,

- DECIDE que les loyers annuels de ces lots de chasse restent fixés à 2100 € pour le lot N°3 et 1755 € pour le lot N°4.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux de chasse avec M. Régis BLAD qui prendront effet au 2 février 2026 jusqu'au 1er février 2033 inclus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2° AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE SUR VIC

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant N° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée signée le 06 Mars 2025 concernant les travaux d'aménagement sur voirie d'intérêt communal (VIC) à Roussy le Village – Rues Sainte Anne, Saint Denis, de la Forêts, des Sports et Place de l'église.

Le Conseil Municipal AUTORISE, Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3° DEMANDES DE SUBVENTION

Le Souvenir Français de Cattenom sollicite le Conseil municipal pour l'obtention d'une subvention au titre de l'année 2026 par courrier en date du 15 Novembre 2025.

Le Conseil Municipal DECIDE de verser une subvention de 100 euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ENTENTE SPORTIVE ROUSSY ZOUFFTGEN sollicite le Conseil municipal pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle relative à l'achat de filets de but par courrier en date du 9 Juillet 2025.

Le Conseil Municipal DECIDE de verser une subvention de 250 euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE CM2 ECOLE « LA PLUME ET L'ENCRIER » :

Pour faire suite à la demande d'une subvention de l'école « La plume et l'encrier » de Roussy le Village pour le séjour en classe découverte des CM2, le Conseil Municipal DECIDE l'octroi d'une subvention de 600 euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4° ENCARTS PUBLICITAIRES : JOURNAL DE ROUSSY

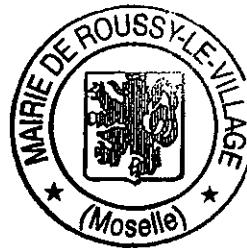
Le Conseil municipal DECIDE d'insérer dans le journal de Roussy des encarts publicitaires pour minimiser le coût à la charge de la commune et fixe les tarifs comme suit :

6.1 x 9.25 cm :	100 euros
19 x 6.1 cm :	150 euros
12,7 x 9.25 cm :	150 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

5° DIVERS

Séance levée à 21 h 30.



Le Maire - Joël IMMÉR